

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Commune de SAUDRON

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 512 du 28 janvier 2016, il sera procédé, **du 02 mars au 29 mars 2016 inclus**, à une consultation du public portant sur la demande présentée par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'exploitation d'un atelier où l'on travaille le bois sur le territoire de la commune de SAUDRON.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de SAUDRON :

**du 02 mars au 29 mars 2016 inclus aux jours et heures d'ouverture  
au public (les lundis de 8h30 à 17h30)**

Au cours de ces ouvertures au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Préfecture de la Haute-Marne – Bureau des Réglementations et des Élections – 89, rue Victoire de la Marne – 52 011 CHAUMONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@haute-marne.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@haute-marne.gouv.fr)

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de la Haute-Marne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ou un refus.